



Construction de 26 logements rue du Château

L'achèvement des 26 logements gérés par Troyes Aube Habitat sur notre commune est en bonne voie. Les logements seront mis en location pour le mois de juin. Il s'agit d'appartements de **type 3** (d'environ 68 m²) et de **type 4** (d'environ 83 m²) en duplex avec rez-de-jardin.

Un appel à candidature a été lancé par Troyes Aube Habitat. De nombreux candidats se sont déjà manifestés.

Vélovoie : zone de rencontre et parking

On a tendance à l'oublier mais la vélovoie n'est pas réservée aux seuls vélos, piétons et rollers. A certains endroits, l'espace doit être partagé avec les automobiles, les engins agricoles.

C'est le cas, entre autres, à Menois où le Département va créer une « **zone de rencontre** » avec une signalisation particulière et des règles à respecter pour que tout le monde puisse circuler et partager cet espace en bonne intelligence.

Un **parking d'une dizaine de places** va être créé sur le terrain triangulaire où se trouve actuellement le transformateur. En parallèle, le bas-côté de la vélovoie devant le centre équestre sera aménagé pour que les véhicules puissent stationner sans gêner la circulation.



Travaux de rénovation sur la voirie



Travaux de peinture jaune devant l'école (bordures de trottoir, zébra) et derrière la salle des fêtes pour matérialiser la cuve de gaz.



Réfection du coussin berlinois à Menois. Echange avec celui de la rue des Clausets moins abîmé après avoir rechargé la chaussée avec de l'enrobé à froid.



Agenda

Dimanche 27 mars : passage à l'heure d'été
Dimanche 3 avril : vide-greniers
Dimanche 8 mai : cérémonie du souvenir



Directeur de la publication : **Jean-Marie Castex** Rédaction et mise en page : **Florence GOGIEN**
Crédits photos : Mairie de Rouilly-Saint-Loup
Imprimé à 250 exemplaires. Distribué par nos soins

Rouilly-Saint-Loup'

Infos



Mars 2022 - N° 20

Chers lupirulliens, chères lupirulliennes,

J'espère que vous vous portez bien et que vous avez passé cette longue période de crise sans trop de dommages. La pandémie laissera des traces dans tous les domaines et bon nombre de projets sont remis en question.

Pour preuve, un projet majeur, à notre grand regret, ne verra pas le jour : en effet, pour clore le programme de constructions rue des Clausets, la municipalité espérait construire 2 maisons jumelées soit **4 logements de Type 4** destinés à de la location pour un coût global estimé à **578 000 €/HT**.

Après plusieurs mois d'études et de discussions avec le maître d'œuvre, la crise est passée par là et le prix des matériaux a flambé. Parallèlement, les normes de construction ont changé au 1^{er} janvier 2022 multipliant ainsi les contraintes.

Le coût des 2 maisons a alors été réévalué à **825 000 €/HT**.

Face à cette nouvelle donne, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'abandonner ce projet et de mettre en vente les 2 derniers terrains restants : le premier de **851 m²** et le second de **840 m²** au prix de **90 € le m²**. Les deux terrains étant bien sûr viabilisés et prêts à y accueillir des maisons d'habitation.

Avant de diffuser l'information au grand public, le conseil municipal a tenu à en informer les habitants de la commune en premier. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires ou si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher de la mairie.

Une note d'optimisme pour terminer cet éditorial : la reprise des activités telles que les thés dansants du mardi, les cours de danse... A noter dans votre agenda, le retour après 2 ans d'absence de notre vide-greniers qui attire toujours beaucoup de curieux et qu'on attend avec impatience.

En espérant vous revoir bientôt... et en pleine forme, bien cordialement

Jean-Marie CASTEX

Recensement 2022



La mairie remercie les habitants pour l'accueil réservé à Aline Lenoir, son agent recenseur. A noter que la réactivité de chacun est à souligner : hormis un seul réfractaire, tout le monde s'est fait recenser dans les temps impartis.

Pour information, Rouilly-Saint-Loup compte **522 habitants pour 245 foyers**.

Mise à jour des plans cadastraux

Dans le cadre de la mise à jour des plans du cadastre, **Monsieur Hugonnot**, géomètre au Centre des Finances publiques sera à Rouilly-Saint-Loup dans le courant du mois d'avril. Il est susceptible de venir chez vous pour le mesurage des bâtiments de votre propriété.



Rappel des principales règles en matière d'urbanisme

Nous profitons de la venue de Monsieur Hugonnot pour rappeler quelques règles en matière d'urbanisme. Les opérations suivantes nécessitent soit un **Permis de Construire (PC)** ou simplement une **Déclaration Préalable (DP)**. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

type de travaux	superficie	autorisation
 construction nouvelle (annexe, cabanon, carport...)	< 20 m ²	DP
	> 20 m ²	PC
 modification sur construction existante (extension, véranda, terrasse...)	< 40 m ²	DP
	> 40 m ²	PC
 clôture	en limite de voie publique	DP
	en limite de voisinage	DP
piscine	< 100 m ²	DP
	> 100 m ²	PC

Caméra et voie publique

Pour vouloir protéger sa maisons des cambrioleurs, il est souvent tentant d'installer une caméra aux abords de sa propriété.



Sachez que la pose d'une caméra par des particuliers s'accompagne de **règles à respecter**. Elle ne peut filmer que l'intérieur de la propriété (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). Elle n'a pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant le domicile.

Le droit à l'image et à la vie privée est encadré par l'[article 226-1 du code pénal](#) et par l'[article 9 du code civil](#) et peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Carte électorale et élections présidentielles 2022

Le premier tour des élections présidentielle aura lieu le **dimanche 10 avril** et le second tour le **dimanche 24 avril**. Le bureau de vote, situé à la mairie, ouvrira ses portes à **8 heures** et fermera à **19 heures**. Une nouvelle carte électorale va vous être distribuée dans les prochains jours. Dès sa réception, **pensez à la signer** et à détruire l'ancienne pour éviter les confusions.

En cas d'absence, vous pouvez donner une procuration à la personne de votre choix. Vous pouvez faire une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Il faudra ensuite la valider à la gendarmerie ou au commissariat.



Votre boîte aux lettres est-elle facilement accessible ?



La distribution de courrier dans les **245 boîtes aux lettres** réserve parfois de mauvaises surprises... Si le nom du propriétaire est souvent manquant, c'est l'accès à cette boîte qui est de temps en temps périlleux. Outre sa hauteur très variable, il n'est pas rare de devoir écarter la végétation pour y glisser le courrier. **Merci de penser aux distributeurs en tenant votre boîte en parfait état.**

Horaires de tonte et autres activités extérieures bruyantes

Avec le retour des beaux jours, on a plaisir à ressortir les tondeuses, tronçonneuses, taille-haies... ou tout autre appareil thermique ou électrique. Pour le bien de tous, il est important de respecter quelques règles de bon sens et notamment les horaires qui sont rappelés ci-dessous.

	matin	après-midi
du lundi au vendredi	8h30-12h	13h30-19h30
samedi	9h-12h	15h-19h
dimanche et jours fériés	strictement interdit	



Brûlage à l'air libre

Tout brûlage de végétaux, d'ordures ménagères, de matière plastique... à l'air libre est strictement interdit. ([arrêté préfectoral n° 07-3065 du 21 juillet 2007](#))

Nouvelle habitante

La municipalité souhaite la bienvenue à Madame **Lysiane Richard** qui a emménagé en 2021 et qui a fait l'objet d'un oubli dans le dernier numéro du Lupirullien.

